



# PRÉFET DU LOIRET

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 18 décembre 2020

### Liste des établissements autorisés à accueillir du public pour la restauration au bénéfice exclusif des professionnels du transport routier.

Le préfet du Loiret a pris ce jour un arrêté modificatif à celui du 7 novembre dernier qui fixe la liste des établissements autorisés à accueillir du public, pour la restauration assurée au bénéfice exclusif des professionnels du transport routier, dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle, sans limitation horaire.

Ce nouvel arrêté fixe la liste ci-dessous des établissements autorisés :

Nom du Centre	Adresse	Code Postal	Ville
LA BIFUR	N48 RD2017	45290	BOISMORAND
BAGATELLE	1 lieu-dit Bagatelle	45130	ROZIERES-EN-BEAUCE
PONT DES BESNIERS	11758 RD2060	45530	SURY-AUX-BOIS
LE RELAIS DE FOURNEAUX	47 route d'Orléans	45380	CHAINGY
LE RELAIS DES ETANGS	1 route de Saint-Benoît	45460	SAINT-AIGNAN-DES-GUÉS (BRAY-SAINT-AIGNAN)
LE RELAIS DE CHÂTILLON	RD2007	45220	BRIARE
ENTRE TERRE ET MER	RD2152	45190	TAVERS

#### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle  
tél 02.38.81.40.35 – [Colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr](mailto:Colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr)